



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 27 - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

Rapporteur : M. l'Adjoint BIZE

	Date	Avis
Commission n° 1	21/02/2019	Favorable unanime

De nombreux établissements scolaires bisontins ont développé des échanges avec des établissements similaires dans d'autres pays.

L'idée première de ces échanges est de permettre aux collégiens et lycéens de découvrir d'autres cultures et de rendre concret l'apprentissage des langues enseignées en cours.

La Ville de Besançon a souhaité accompagner les établissements scolaires qui organisent de tels échanges en accordant une aide financière pour chaque élève participant. La subvention est versée à l'établissement et permet de faire baisser quelque peu le coût du voyage pour le groupe.

A cet effet, un barème est appliqué, privilégiant les déplacements et les relations avec des établissements de nos villes jumelées (20 € par élève pour un déplacement dans une ville non jumelée, 40 € quand le déplacement a lieu dans une ville jumelée - dans la limite de 40 élèves).

Sur la base de ce barème, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- **480 €** au Lycée Pergaud, pour le déplacement de 24 élèves à Nimègue (Pays-Bas) du 11 au 16 mars 2019,
- **700 €** au CFAA du Doubs, pour le déplacement de 35 élèves à Gehren (Allemagne) du 8 au 13 avril 2019,
- **420 €** au Collège Victor Hugo, pour le déplacement de 21 élèves à Besana in Brianza (Italie) du 8 au 12 avril 2019,
- **560 €** au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 28 élèves à Köln (Allemagne) du 2 au 9 avril 2019,
- **800 €** au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 40 élèves à Glasgow, du 8 au 12 avril 2019,
- **1 000 €** au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 25 élèves à Bistrita (Roumanie - ville jumelée) du 20 au 25 juin 2019,
- **400 €** au Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 20 élèves à Troisdorf (Allemagne) du 2 au 9 mai 2019.
- **460 €** au Collège Notre Dame, pour le déplacement de 23 élèves à Amersfoort (Pays-Bas) du 30 mars au 5 avril 2019,
- **480 €** à l'Institution Notre Dame Saint-Jean pour le déplacement de 24 élèves à Olevano-Romano (Italie) du 3 au 10 avril 2019.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **5 300 €**, sera imputée de la façon suivante :

- 4 360 € sur la ligne 65.048/65737.0094036 CS 00290 (établissements publics),
- 940 € sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290 (établissements privés).

Tableau récapitulatif des subventions allouées :

Etablissements scolaires	Montant subvention	Elus intéressés
Lycée Pergaud	480 €	M. MORTON - Mme REBRAB - M. ACARD
CFAA du Doubs	700 €	Mme VIGNOT
Collège Victor Hugo	2 780 €	M. DEVESA - Mme LEMERCIER - M. FAGAUT
Collège Clairs-Soleils	400 €	M. GHEZALI - Mme ROCHDI - Mme ANDRIANTAVY - Mme FAIVRE-PETITJEAN
Collège Notre-Dame	460 €	M. DAHOUI - Mme CAULET
Institution Notre-Dame	480 €	M. DAHOUI - Mme CAULET
TOTAL	5 300 €	

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- **480 € au Lycée Pergaud,**
M. MORTON, Mme REBRAB, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
- **700 € au CFAA du Doubs,**
Mme VIGNOT, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
- **2 780 € au Collège Victor Hugo,**
M. DEVESA, Mme LEMERCIER et M. FAGAUT, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3
- **400 € au Collège Clairs-Soleils,**
M. GHEZALI, Mme ROCHDI, Mme ANDRIANTAVY et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4
- **460 € au Collège Notre Dame,**
M. DAHOUI et Mme CAULET, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote
Proposition adoptée à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

- 480 € à l'Institution Notre Dame Saint-Jean

M. DAHOUI et Mme CAULET, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le **25 MARS 2019**



Contrôle de légalité